

## La médiation réparatrice, pour prendre soin des victimes

**L'invité Le médiateur André Grivel souhaite placer les victimes en première position.**  
André Grivel 02.03.2018

La médiation est inscrite dans la loi, notamment en ce qui concerne le droit pénal de mineurs. En droit civil, la médiation est également très utilisée, notamment dans les procédures de divorce. Ce mode de fonctionnement, que l'on nomme «justice réparatrice», a fait ses preuves et permet aux personnes concernées, que ce soit la victime ou l'auteur, pour les couples, de trouver une issue favorable à leur différend.

Qu'en est-il de la médiation réparatrice? Elle va surtout permettre de placer la victime d'un crime ou d'un délit en première position et l'aider à appréhender l'avenir différemment. En effet, cette dernière va pouvoir réfléchir autrement aux événements qui lui ont causé parfois des torts considérables durant de nombreuses années, tant sur le plan physique que psychique. Souvent la victime a suivi des thérapies mais cela n'a pas été suffisant. En médiation réparatrice, elle va pouvoir faire part de ses besoins personnels, de se positionner pour son avenir, ce qui lui permettra de l'envisager sous un angle positif.

Relevons que lors d'une médiation réparatrice, l'auteur des agressions n'est pas forcément présent dans le processus. L'auteur connu ou inconnu, vivant ou décédé, ne peut plus être entendu. Parfois, c'est simplement la victime qui ne veut pas rencontrer son agresseur, mais a besoin de se reconstruire.

### Surmonter ses souffrances

La médiation réparatrice va se dérouler uniquement avec elle, face à elle-même, surtout face à son avenir. Elle est au centre du processus. Le médiateur devra veiller à ne pas entrer dans une nouvelle thérapie, sans pour autant écarter la possibilité pour la victime de revenir sur certains faits, uniquement si elle le désire. La question de savoir comment permettre à cette personne de surmonter, du moins en partie, ses souffrances occupe toute la conversation: «De quoi a-t-elle besoin?» «Comment atteindre ses objectifs?» Souvent, elle ne comprend pas ce qui lui est arrivé. Le fait d'avoir une vision du futur l'aidera à faire un pas dans la compréhension de ses souffrances.

De par mon expérience, je peux affirmer que les victimes sont rassurées de pouvoir s'exprimer autrement. Toutes les personnes que j'ai pu approcher disent qu'elles ont eu suffisamment l'occasion de parler de ce qui leur était arrivé; elles veulent passer à autre chose. Elles ont souvent des objectifs mais ne savent pas comment les atteindre. Le médiateur va les aider à les réaliser. Lorsqu'elles ne savent pas dans quelle direction regarder, nous allons ensemble chercher et trouver des pistes.

En Suisse, placer la victime au premier plan est une nouveauté et une telle approche est toutefois encore trop rare. Nous imaginons trop souvent que la médiation ne peut avoir lieu qu'entre deux personnes. Osons quitter le cadre de la médiation conventionnelle, réinventons de nouvelles médiations, afin de pouvoir donner aux personnes concernées la possibilité de sortir du cercle infernal qu'est la victimisation. (24 heures)